

Rapport de jury

Recrutement externe d'adjoint administratif de 1ère classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Président : Monsieur Guy BARET

Vice-présidente : Madame Béatrice MAGISTRALI

SESSION 2015

Epreuve écrite d'admissibilité : le jeudi 9 avril 2015

Epreuve orale d'admission : le jeudi 21 mai 2015

Nombre de postes : 10 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
830	440	30	10	7

I) LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Concours ouvert **sans condition de diplôme ou d'âge.**

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3);

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission : Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

II) LES CANDIDATS:

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	726
Hommes	104

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	388
Hommes	52

c) Statistiques à l'admissibilité:

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	390	61	379	13.22
Courts-exercices	390	150	290	11.32

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 15.875

Répartition hommes / femmes :

Femmes	26
Hommes	4

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	2	28	15.21

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 16.675

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:

Seuil d'admission sur liste complémentaire: 15.975

Répartition hommes / femmes :

Femmes	6
--------	---

Hommes	1
---------------	----------

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :

L'épreuve d'explication de texte permettait de « valider » ou « recalcr » l'admissibilité et de faire la différence par rapport aux autres candidats.

Dans l'épreuve de vocabulaire, orthographe et grammaire, il existait un fossé très important entre les candidats qui savaient lire et comprendre l'intitulé d'une question et les autres.

En mathématiques, de nombreux candidats ont manqué de rigueur. Le jury a constaté que de nombreuses copies n'étaient pas soignées notamment dans la rédaction.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Il est indispensable pour les candidats de structurer leur présentation en élaborant un plan avec introduction, compétences, savoir-faire, conclusion.

Attention, certaines présentations étaient trop courtes !

Ce concours de recrutement nécessite :

- Une représentation professionnelle du candidat (posture, langage...),
- Un intérêt pour le Service Public et la fonction d'adjoint administratif,
- Une connaissance minimale du Système Educatif.

Il est indispensable de se préparer correctement à l'épreuve informatique. Cette dernière ne présentait pas de pièges mais certains candidats ne maîtrisaient pas les connaissances élémentaires du tableur ou du traitement de texte.

D'un point de vue organisationnel, aucun incident majeur n'a été déploré grâce à l'investissement sans retenue de l'ensemble des personnels de la Division des Examens et des Concours, tous services confondus. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Le président du jury,

Guy BARET